

SAISON DES DROITS HUMAINS

APPEL A PROJETS JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE
L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

VILLE DE
Nantes

SAISON DES DROITS HUMAINS

APPEL A PROJETS JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS NANTES

CONTEXTE

Chaque année, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, Nantes s'attache à mobiliser les citoyens en faveur de **la lutte pour les droits humains**.

Depuis plus de trente ans, Nantes, premier port négrier de France aux 18^e et 19^e siècles, a choisi de regarder et d'assumer son passé, en engageant un travail de reconnaissance collective. celui-ci s'exprime à travers des actes symboliques forts.

En 2007, la Ville ouvre au public le nouveau musée d'Histoire de Nantes : à travers l'exposition permanente, sont évoquées les principales pages de l'histoire de la traite et de l'esclavage à Nantes et Outre-mer.

En 2012, la Ville inaugure le **Mémorial de l'Abolition de l'esclavage**, le monument le plus important d'Europe consacré à la mémoire de la traite atlantique et de l'esclavage. Cette œuvre artistique majeure inscrite au cœur même de la ville, sur le quai de la Fosse, offre un espace commémoratif et méditatif invitant le visiteur à se souvenir et à poursuivre la lutte pour la liberté.

Autour du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et du musée d'Histoire de Nantes, la Ville développe une **programmation culturelle** qui permet d'accueillir et de transmettre cette histoire au plus grand nombre.

Le 10 mai, date officielle de la mémoire de l'esclavage et de son abolition, est un temps fort de cette programmation. Celle-ci a pour but de mobiliser le plus grand nombre autour des valeurs de la démocratie et des droits humains.

ÉDITION du 10 MAI 2020

La journée nationale s'inscrit dans la saison nantaise des droits humains qui a choisi pour thème en 2020 : le droit au travail. L'objectif est bien de rappeler l'histoire et les mémoires de la traite et de l'esclavage tout en trouvant des résonances dans le présent.

« Le droit au travail, proclamé à l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies de 1948, est en France lié à la Révolution française. En effet, c'est une des revendications centrales de l'Assemblée constituante et la loi du 19 mars 1793 affirme « Tout homme (sic) a droit à sa subsistance par le travail s'il est valide ; par des secours gratuits s'il est hors d'état de travailler. Le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale ». Ce droit s'est enrichi au cours des siècles et des transformations économiques et sociales. Il demeure aujourd'hui, au regard des nouvelles technologies, une préoccupation centrale. Lier le droit au travail à l'histoire du continent africain, comme une résonance avec la Saison Africa proposée par l'institut Français est pertinent à l'occasion de la commémoration nationale des mémoires de la traite et de l'esclavage puisque ce continent a été forcé de fournir aux colonies européennes une main d'œuvre esclavagisée, et ce pendant plusieurs siècles. Le « droit au travail », tel qu'il avait été pensé, était bafoué. Après l'esclavage, les puissances coloniales européennes ont imposé le travail forcé qui n'a été aboli dans les colonies françaises qu'en 1946. En France comme sur le continent africain, les travailleurs se sont organisés en mutuelles et en syndicats pour défendre le droit au travail. Les femmes ont mené des combats spécifiques puisque le droit au travail leur a longtemps été dénié et qu'elles subissent des discriminations propres, il suffit de se souvenir de la triple oppression des femmes esclavagisées. Toutes ces questions continuent à se poser au 21^{ème} siècle. »

Françoise VERGÈS
Politologue

APPEL A PROJETS

À savoir : Tout projet obtenant un soutien financier sera automatiquement labellisé « Saison des droits humains ».

Lancé dans le cadre de la commémoration du 10 mai 2020, l'appel à projets s'adresse à tous types d'associations, qu'elles soient nantaises ou non nantaises, artistiques, culturelles, scientifiques, socio-culturelles ou sportives.

Objectifs

Les projets retenus auront pour objectifs :

- de faire connaître, de transmettre l'histoire et la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ainsi que leurs prolongements dans le monde contemporain, notamment en traitant du thème de la saison des droits humains ;
- de croiser les regards et d'être fédérateurs, d'entreprendre des actions pédagogiques permettant d'expliquer des démarches mémorielles, de proposer des médiations culturelles vers tous types de publics et en particulier les jeunes.

Les projets retenus s'inscrivent dans la durée, en privilégiant la participation des publics, sur le territoire de Nantes et proposent des temps de restitution aux publics dans le cadre du programme culturel du 10 mai (programme culturel de référence de fin avril à fin mai 2020).

Les projets proposés pourront également s'appuyer sur la présence de.s personnalité.s, invité.es d'honneur de la Ville.

La commission en charge de la sélection des projets appréciera par les critères suivants :

- la pertinence du projet reposant sur :
 - cohérence avec les objectifs de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
 - cohérence avec le thème «le droit au travail»
- la pertinence de la démarche pédagogique et/ou de médiation culturelle :
 - forme de la mise en débat et / ou du projet culturel
 - place donnée à la dimension participative
 - la qualité des intervenants artistiques et culturels proposés
 - la capacité à mobiliser les publics cibles et en particulier les jeunes notamment les 15-25 ans,
 - l'inscription territoriale du projet, y compris dans les quartiers
- la faisabilité technique, logistique et financière des projets. Il est fortement conseillé aux porteurs de projet de fédérer l'ensemble de ces compétences. Ces critères seront appréciés notamment pas les références de la structure porteuse du projet dans le domaine.

Dans le cas de projets de spectacles ou autres... nécessitant des besoins techniques spécifiques, qu'ils se produisent en intérieur ou extérieur, les projets devront intégrer tous les aspects logistiques et de sécurité dans leur manifestation.

La Ville n'étant pas programmatrice de spectacles, elle ne soutiendra pas en priorité les projets de diffusion sans action culturelle spécifique correspondant aux critères ci-dessus.

Financements

Financement forfaitaire maximal : **5 000 € par projet**

Enveloppe totale à répartir : **25 000 €**

Aide à la communication

Les projets retenus seront valorisés dans le cadre de la communication de la Ville (dépliants programme, agenda de la ville, mailings, réseaux sociaux, etc). Ils seront inscrits dans la saison des droits humains. Ils seront valorisés dans la programmation officielle du 10 mai.

Dossier à fournir

- Dossier de demande de subvention type CERFA
- Présentation détaillée de la structure
- Présentation des intervenants et de l'équipe dédiés au projet
- Présentation des références
- Nom du projet
- Présentation du projet et de son déroulement (présentation détaillée)
- Présentation des publics cibles
- Budget détaillé avec mention des financeurs sollicités

Attention : Tout dossier incomplet sera refusé.

Calendrier

Remise des dossiers **au plus tard le 18 octobre 2019 à 18h** à l'adresse suivante :

Mairie de Nantes – Direction du Patrimoine et de l'Archéologie
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 NANTES Cedex 1

ou par mail:

DPARC.commemo@mairie-nantes.fr

Un accusé de réception vous sera adressé après dépôt.

La commission sélection des projets – labellisation : mi-novembre

Le comité de sélection est constitué des membres du comité de labellisation des droits humains

Vote de l'attribution de la subvention : Conseil Municipal de février 2020

Composition de la Commission :

La commission a en charge la sélection des projets retenus et implicitement des projets labellisés. Le montant attribué à chaque projet est évalué par les services techniques en amont de la commission.

- **Élu pilote** : Gildas SALAÜN
- **Direction pilote** : Direction générale à la Culture
- **Directions associées** :
 - Mission Intégration et lutte contre les inégalités
 - Direction Générale à l'Économie et l'Attractivité Internationale
- **Personnalités qualifiées**

Prénom NOM	Fonction(s)
Franck BARRAU	Ancien secrétaire général du SPIDH Secrétariat permanent international des droits de l'Homme
Maurice BERTHIAU	Militant des Droits Humains, Nantes
Emmanuel DECAUX	Président du Conseil d'Orientation du Centre de Recherches sur les Droits de l'Homme (CRDH); directeur de l'École doctorale de Droit International, Droit Européen, Relations Internationales et Droit comparé à l'Université Panthéon-Assas
Xavier GUILLAUMA	Amnesty International, ancien membre du conseil d'administration du SPIDH
Yannick GUIN	Professeur émérite, Université de Nantes, Faculté de Droit et des Sciences politiques
Didier GUYVAR'CH	Historien, membre du Conseil scientifique du musée d'histoire de Nantes
Patrick GYGER	Directeur du Lieu Unique
Samuel JUBE	Ancien directeur de l'Institut des Études Avancées (IEA) de Nantes
Alain LAPLANCHE	Ancien président de la Maison des Citoyens du Monde
Gwenaëlle LE DREFF	Directrice de l'Université Permanente Nantes
Soizic LORVELLEC	Docteur en droit IEA de Nantes
Aspasia NANAKI	Secrétaire générale IEA de Nantes
Alain SUPIOT	Membre honoraire du comité scientifique de l'I.E.A., ancien directeur de l'IEA, président du Comité Stratégique de l'IEA
Françoise VERGES	Politologue, membre de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, consultante pour la Ville de Nantes
Michel WIEVIORKA	Sociologue, administrateur de la Maison des Sciences de l'Homme